

Droit de réponse
(Article 13 de la loi du 29/07/1881)

Monsieur le Maire m'a nommément mis en cause dans son éditorial de juillet 2011, et de façon totalement injustifiée. Je souhaite y répondre simplement, comme me l'autorise la loi du 29/07/1881.

A noter tout d'abord la taille surprenante de cet éditorial (le triple environ des éditoriaux habituels), longue litanie de dénigrement de notre action. Ne serait-elle pas révélatrice d'une « allergie » à l'expression d'avis différents du sien ? Sinon, pourquoi une telle agressivité ?

Il est clair qu'au-delà de ma personne, c'est notre groupe d'opposition qui est visé. Oui, nous sommes légitimes (22% aux municipales), nous soulevons des questions, même si elles dérangent, nous suggérons d'autres solutions – en voici cinq illustrations :

- 1) suite à la libération d'un local commercial géré par la mairie, définition d'un avant-projet de « café associatif », relevant de l'économie sociale et solidaire, lieu de rencontre d'animation locale puis identification d'un porteur de projet – proposition rejetée.
- 2) Réalisation (avec Cap à Gauche) d'un état des lieux, remis au CCAS des logements de la résidence du Bastié. Nos interventions répétées à ce sujet en conseil municipal ont enfin abouti à l'appel à une association de locataires qui a réussi à négocier un programme de restauration lourde. Qu'en serait-il si nous n'avions pas initié une telle démarche ?
- 3) Risques technologiques : nous annonçons clairement dans notre profession de foi notre engagement de vigilance. Il n'y a donc pas à s'étonner que nous ayons saisi les autorités sanitaires suite à des soupçons de pollution de la nappe phréatique à l'aplomb des établissements Gâches, récemment confirmés.
- 4) Restauration scolaire : nous avons voté en 2008 le recours à la délégation de service public, solution alors la plus rapide pour introduire du « bio dans les assiettes » et de la souplesse de gestion. Nous avons alors suggéré une étude de faisabilité sur le recours à la régie directe en 2011. Depuis, nous avons approfondi notre réflexion pour demander une approche intégrée en vue d'initier des circuits courts locaux avec du maraîchage de proximité notamment biologique. Oui, c'est parfaitement notre droit d'opposant de proposer une autre approche que celle de la majorité municipale sur des dossiers qui nous tiennent à cœur.
- 5) Tarification sociale de la cantine scolaire : la tarification avantageuse instaurée en 2010 l'aurait-elle été sans nos interventions en conseil municipal pour une tarification plus sociale (séances des 23/07/2008 et 07/07/2009) et d'un article sur ce sujet dans notre droit d'expression (kiosque de la rentrée 2009) ?

Nous ne sommes pas dans une opposition systématique : 8% d'abstentions et 5% de votes contre sur plus de 350 délibérations présentées depuis notre élection. Lorsque le dialogue est possible en conseil municipal, les délibérations amendées en séances sont plus pertinentes (exemple récent sur le Plan de Déplacement Urbain). Oui, le débat est enrichissant pour tous. Il suppose, quelles que soient ses convictions, un vrai respect des autres composantes du Conseil Municipal.

Notre préoccupation est de faire valoir nos priorités, chaque fois que cela est possible, parce que notre ambition pour notre commune est qu'elle s'engage résolument dans un développement durable et équilibré pour les habitants, pour la Terre et pour notre économie, pas de façon opportuniste ou secondaire. Or, ces thèmes complexes nécessitent réflexions, échanges et mobilisation par les élus et les citoyens pour faire vivre **la démocratie apaisée**, que nous souhaitons toutes et tous.

L'heure n'est pas à dénigrer ni vilipender l'action et les interventions de conseillers municipaux ou de les faire taire ; elle est de rassembler, de mobiliser, de débattre dans le respect des interlocuteurs, de mettre en évidence les marges de manœuvre locales, de lutter ensemble contre le découragement et le repli sur soi.

Nous invitons Monsieur le Maire à reprendre la hauteur de vue que sa fonction inspire.

Alain RIVIERE